

Pour diffusion immédiate

À Lévis, il y a des limites !

POUR UNE DEUXIÈME ANNÉE, UNE IMPORTANTE OPÉRATION DE SURVEILLANCE ROUTIÈRE EST MISE EN PLACE À LÉVIS

Lévis, le 23 juin 2010. – Pour une deuxième année consécutive, la mairesse de Lévis, Mme Danielle Roy Marinelli, le président du Comité de sécurité publique, M. Guy Dumoulin, accompagnés du directeur du Service de police, M. Jean-François Roy, ont annoncé aujourd'hui la mise en place d'une vaste opération de surveillance routière durant la période estivale visant à réduire la vitesse dans les secteurs résidentiels et à faire observer par les automobilistes la signalisation indiquée.

L'opération *À Lévis, il y a des limites* coïncide avec le début des vacances d'été et vise à assurer une plus grande sécurité pour les citoyennes et citoyens, particulièrement les enfants. On se rappellera que la Ville de Lévis avait initié en 2008 une campagne de sensibilisation auprès de la population. « L'opération répond à une préoccupation tellement importante de la population que nous en avons fait un engagement électoral majeur lors de la dernière campagne électorale » a soutenu Mme Roy Marinelli.

Plusieurs rues sont principalement visées par ces mesures de sécurité, et ce, dans tous les secteurs de la ville. L'opération de surveillance routière de l'été 2009 a permis aux policiers et policières de Lévis d'effectuer dans les quartiers résidentiels, sur une période de 9 semaines, 1 181 opérations qui se sont soldées par 1 130 constats d'infraction dont, 665 pour des excès de vitesse.

Les automobilistes lévisiens sont donc invités à contribuer à la sécurité de leur milieu en conduisant leurs véhicules dans le respect des lois et règlements, notamment en observant les limites de vitesse et la signalisation dans les quartiers résidentiels.

Pour aider au succès de cette opération, des bornes de sensibilisation ont été installées aux entrées des quartiers résidentiels. Le Service de police de Lévis utilisera des remorques-radars pour informer les automobilistes récalcitrants et, en même temps, leur adresser un message portant sur la sécurité.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Au cours des mois de juillet et août, des opérations ciblées de contrôle de la vitesse seront faites sur les rues collectrices des quartiers résidentiels à différents moments de la journée, de la soirée et de la nuit avec une application rigoureuse de la réglementation, tant pour la vitesse, que pour l'observation de la signalisation routière.

Le directeur du Service de police, M. Roy a souligné qu'une évaluation des vitesses moyennes sera faite au moyen de relevés informatisés de vitesse sur les collectrices identifiées dans le cadre de l'opération pour en mesurer l'impact. Le président du Comité de sécurité publique, M. Dumoulin a finalement rappelé qu'une telle opération nécessitait une évaluation journalière à partir des rapports du Service de police et qu'un bilan sera exposé au conseil de la Ville de Lévis.

- 30 -

Source : Lyse Routhier
Direction des communications
418 835-8288